



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022 – 17H30
MOLINES EN QUEYRAS**

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu, ROUX Delphine

Absents : GARCIN Michel, HOUSSET Raphaël, FOUQUE Christian (pouvoir à GARCIN Valérie)

Secrétaire de séance : CHALLOT Serge

Intervention de Christophe MONNET, Chef de centre et Estelle GALFARD, Adjointe au chef de centre, sur le fonctionnement des sapeurs-pompiers du Queyras.

Les Sapeurs-Pompiers sont organisés de la manière suivante sur le territoire :

- Le centre du Queyras se trouve à Aiguilles
- Il y a ensuite des sections dans certains villages :
 - La section d'Arvieux
 - La section de Saint-Véran (peu active car peu de sapeurs-pompiers)
 - La section d'Abriès-Ristolas

Il y a en tout 36 sapeurs-pompiers volontaires sur le territoire.

Il y a un manque de sapeurs-pompiers volontaires sur la vallée des Aigues.

Secours (temps d'intervention) :

Au départ d'Aiguilles avec le VSAV, le temps pour arriver à Molines est de 14 minutes en moyenne. Avec le camion-citerne, 55 minutes sont nécessaires.

Lorsque le Queyras ne peut pas intervenir, les sapeurs-pompiers de Guillestre le font, il faut compter 45 minutes au départ de Guillestre.

En cas d'incendie, l'intervention des sapeurs-pompiers est systématique.

La loi précise que seuls les sapeurs-pompiers sont habilités à intervenir sur un feu.

1/ Approbation du compte rendu du 12 avril 2022

Madame le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 12 avril 2022.

Vote : POUR à l'unanimité

2/ Demande de subvention ski club Queyras

Madame le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle du ski club Queyras. La demande consiste à aider ce club sportif si important pour le territoire en termes de devenir pour les enfants du Pays.

Ainsi, Madame le Maire propose d'accorder une subvention de 50 € par enfant comme pour les autres associations sportives soit pour 2022 un montant total de 900 € (18 enfants inscrits).

Vote : POUR à l'unanimité

3/ Vote des tarifs et horaires de la piste de luge

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, afin d'approuver les tarifs ainsi que les horaires afférents à l'exploitation de la piste de luge « Molines Sensation » pour la saison d'été 2022.

A savoir, une ouverture tous les jours à partir du Samedi 2 juillet jusqu'au Dimanche 28 août 2022. Les horaires seront les suivants : 10h30-12h30 / 13h30-18h30

Les tarifs proposés sont les suivants :

1 passage (2 personnes)	7,5 €
5 passages	32 €
10 passages	55 €
20 passages	90 €
50 passages	200 €

- Offre « Socioprofessionnels » carte 100 passages : 400 € (tickets à l'unité)
 - Offre Groupes : - 10 personnes = 2.25 € par personne soit 4.50 €/luge
- 20 personnes = 2 € par personne soit 4 €/luge
- Offre Mairies du Queyras : carte saison été à 280 € (participation de la Mairie à hauteur de 56 € / enfant).

Vote : POUR à l'unanimité

4/ Travaux de restructuration du réseau électrique à Clot la Chalp.

Madame le Maire indique au conseil municipal que des travaux d'extension du réseau électrique (haute tension) seront engagés prochainement par ENEDIS et à sa charge aux lieux suivants : Comba Lionnsa et Chiachiti – La Prairie – La Rua d'Aval.

Ces travaux consistent à enlever 181 mètres de surplomb Haute Tension, trois poteaux (n°31, 38, 39), à poser une armoire de coupure électrique de type AC3M (n°A1) ainsi que quatre câbles Haute Tension et un câble Basse Tension souterrains sur 143 mètres.

Vote : POUR à l'unanimité

5 / Attribution du marché pour les travaux de la liaison douce – 2^{ème} phase.

Madame le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié et envoyé le 01/04/2022. La date et l'heure limite de réception des plis ont été fixées au 29/04/2022 à 17h. Madame le Maire rappelle que la remise des plis a eu lieu et que la commission d'appel d'offres réunie le 17 mai à 17h a examiné les différentes offres. La consultation a fait l'objet d'un lot unique.

Après analyse des différentes offres, il résulte que les lots sont attribués aux entreprises :

Lot 1 Aménagements Mode Doux : à l'entreprise BUCCI FRERES pour un montant de 57 888.98 € HT.

Lot 2 Travaux Paysagers : à l'entreprise JARDIVER pour un montant de 20 116.00 € HT

Vote : POUR à l'unanimité

6/ Attribution du marché pour la protection des captages.

Le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié et envoyé le 13/04/2022.

La date et l'heure limite de réception des plis ont été fixées au 13/05/2022 à 12h.

Madame le Maire rappelle que la remise des plis a eu lieu et que la commission d'appel d'offres réunie le 17 mai à 17h a examiné les différentes offres. La consultation a fait l'objet d'un lot unique.

Il résulte que le marché s'est avéré infructueux, car aucune offre n'a été déposée.

Vote : POUR à l'unanimité

7/ Convention de mise à disposition d'un logiciel pour la facturation de l'eau potable.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les modalités relatives à la convention.

La Communauté de Communes met à disposition de la commune cet outil informatique en contrepartie d'une participation financière de la commune au profit de la CCGQ fixée à 1€ / abonné, un abonné correspondant à une part fixe. Compte tenu que la commune dispose de 712 abonnés, le montant est donc estimé à 712€.

Les prestations annuelles prévues au contrat, à savoir l'hébergement et la maintenance, sont prises en charge par la CCGQ.

Vote : POUR à l'unanimité

8/ Convention d'occupation temporaire en forêt communale : utilisation du captage et de la canalisation de la source de Fontaine rouge par le hameau de Montbardon.

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une forêt qui relève du régime forestier. Cette forêt appartient au domaine privé de la commune.

Afin de mettre en conformité l'utilisation du captage d'eau du hameau de Montbardon, non conventionnée à ce jour, les parties se sont rapprochées pour convenir des conditions d'occupation détaillées dans la convention.

La convention est conclue à compter de la date de signature des parties et prendra fin au 31/12/2026.

Vote : POUR à l'unanimité

9/ Adhésion au Cyprès (Centre d'information pour la prévention des risques majeurs).

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite adhérer au Centre d'information pour la prévention des risques majeurs.

L'adhésion annuelle au Cyprès de la commune s'élève à 403 € et a pour objectif d'être pérennisée dans le temps pour accompagner la collectivité dans l'ensemble de ses actions sur les risques majeurs.

10/ Délibération relative à la dénomination des voies communales (annule et remplace la délibération 16/2022 du 7 mars 2022).

Madame le Maire fait lecture du nouveau tableau de dénomination qui intègre deux ajouts au Hameau de Fontgillarde :

- Impasse du Cadilens
- Impasse du Brouas

Vote : POUR à l'unanimité

11/ Décision modificative – budget Eau.

Cette décision modificative concerne une régularisation par la Trésorerie de plusieurs factures d'eau qui n'ont pas été réglées sur l'exercice 2020. Il a donc été nécessaire d'annuler les titres exécutoires émis en 2020, afin de le réémettre sur l'exercice 2022.

Vote : POUR à l'unanimité

Questions diverses

- Sortie scolaire au refuge de la Blanche à Saint-Véran : elle a lieu les 23 et 24 juin. La commune financera le transport à hauteur de 125 €.
- Travaux distribution de l'eau potable et rénovation du réseau assainissement - traversée de Pierre Grosse : une réunion va avoir lieu sur place avec les riverains, vendredi 20 mai à 16h. Une information par voie postale et par mail a été faite aux habitants, professionnels...
- Ouverture du Col Agnel : elle est prévue le vendredi 20 mai à 16h.
- Cuisines au bâtiment les Gentianes : elles sont maintenant terminées.
- Elagage des arbres au bâtiment les Myosotis : le broyeur à végétaux de la Communauté de communes a été mis à disposition gratuitement.
- Exposition des maquettes du hameau de Fontgillarde : un lieu va être défini, afin que des visites puissent avoir lieu cet été.
- Réunion au Parc par rapport à la dégradation de l'environnement : un travail d'uniformisation des arrêtés municipaux va être effectué (bivouacs, camping-car, feu...).

**Prochains conseils municipaux, les 8 et 16 juin 2022 à 18h et à 17h30.
Fin de la séance à 20h32.**

Le Maire
GARCIN Valérie

